



REGLEMENT

Bourse d'échanges de Châtelguyon 2024

L'Association Géologique des Volcans d'Auvergne (AGVA) est heureuse de vous convier à sa 16^{ème} bourse d'échanges à Châtelguyon le **24 août 2024** de 9h00 à 18h00 au Centre Culturel de La Mouniaude (ancienne gare de Châtelguyon)

Article 1 : Les organisateurs proposent une bourse d'échange de minéraux, microminéraux et fossiles entre collectionneurs.

Article 2 : **La vente dans l'enceinte de la bourse est strictement interdite, sous peine d'exclusion ferme et définitive** ; seule la restauration et la buvette disposent du droit de vente.

Article 3 : Avant de s'installer, les participants doivent se faire connaître des organisateurs qui placeront eux-mêmes les exposants.

Article 4 : Tout désistement devra être prévenu le plus tôt possible auprès des organisateurs, au plus tard 48 heures avant l'évènement.

Article 5 : Les exposants doivent s'acquitter du paiement de leur réservation avant de s'installer, auprès des organisateurs. Toute sous-location est interdite. **(Tarif : 10€ pour cette année 2024)**

Le règlement se fera sur place le jour de la bourse.

Ce tarif inclus :

- Un emplacement d'une table à la bourse d'échange.
- Un accès au salon Géologix.
- Deux boissons chaudes

Article 6 : Le déballage des stands devra être fini à l'ouverture de la bourse.

Article 7 : Seuls les organisateurs se réservent le droit de placer et/ou de modifier les emplacements des exposants et leur métrage pour le bon fonctionnement de la bourse.

Article 8 : Les pièces restaurées, recollées, les minéraux synthétiques ou colorés artificiellement doivent être signalés comme tels lors des échanges.

Article 9 : Les pièces exposées doivent être étiquetées (détermination, lieu de trouvaille...).

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit de prendre toute disposition afin de maintenir le caractère spécifique de la bourse d'échange, de gré à gré entre particuliers.

Article 11 : Les exposants s'engagent à observer les directives qui leur seront données par les organisateurs.

Article 12 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou tout autre dommage subi par les exposants. La protection est laissée à la charge des exposants à l'intérieur de la bourse et sur le parking.

Article 13 : Déballage 8h00 à 9h00, remballage 17h00 à 18h00. Pour le bon déroulement de la bourse aucun exposant ne sera autorisé à replier son stand avant 16h30 (sauf dérogation de la part du responsable de la bourse d'échanges).

Article 14 : L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

Attention le nombre de tables est limité il est préférable de prévoir la vôtre.

Inscription avant 19 août 2024 (voir bulletin ci-contre)

Si vous souhaitez réserver un repas faites-le dès votre arrivée.

Pour tout renseignement s'adresser à :

Monsieur Christophe SERROR - 58, impasse des Bouleaux- 63 800 – COURNON D'Auvergne

Tél : 06-98-13-56-24 – e-mail : christophe.serror@free.fr site : www.agva63.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA 16^{ème} BOURSE D'ECHANGES de l'AGVA (1)



Le samedi 24 août 2024 à Châtelguyon la MOUNIAUDE (63)

NOM

Prénom.....

ADRESSE.....

Code Postal.....Ville

Téléphone.....

E-mail.....

Désire réserver mon emplacement (une table)

Echange MINERAUX FOSSILES MICROMOUNTS

OBSERVATIONS :

Fait le :

A :

Signature

**(1) Afin de conserver l'esprit d'amateurisme
L'inscription à la bourse d'échanges
Implique l'acceptation du règlement ci-contre**

BULLETIN À RETOURNER

A l'Association Géologique des Volcans d'Auvergne » **par courrier ou courriel**

Avant le 19 août 2024

Monsieur Christophe SERROR

58, impasse des Bouleaux- 63 800 – COURNON D'Auvergne

Tél : 06-98-13-56-24 – e-mail : christophe.serror@free.fr site : www.agva63.fr